

Le formulaire ci-dessous doit être complété **par la personne demandant l'autorisation d'exploiter** un établissement régi par la Loi sur les auberges.

Il doit être adressé à l'ECA Jura par courrier à l'adresse en bas de page ou par courrier électronique à (permis@eca-jura.ch).

Le formulaire de requête pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter (formulaire SEE) à adresser au Service de l'économie et de l'emploi doit également être transmis avec le présent formulaire.

1. DONNEES GENERALES DE L'ETABLISSEMENT

Localité : _____ Nom de l'établissement : _____

Rue : _____ Bât. No : _____

Bénéficiaire (Prénom + Nom) : _____

Adresse (rue + No) : _____ NP+Localité : _____

e-mail : _____ Tél : _____

2. DONNEES COMPLEMENTAIRES

Pour chaque affirmation ci-dessous, cocher la case VRAI ou FAUX correspondant à l'établissement :

VRAI FAUX

1. L'établissement est existant.....
2. Des travaux sont prévus ou ont été réalisés dans les locaux de l'établissement (y compris cuisine, vestiaires, dépôts, caves,...) avant la reprise de l'établissement par le bénéficiaire de l'autorisation d'exploiter.....
Si la réponse à cette affirmation est VRAI, joindre un descriptif des travaux, ainsi que les plans d'aménagement.
3. L'établissement est équipé d'une cuisine professionnelle.....
4. Des appareils de cuisson sont raccordés à des bouteilles de gaz.....
5. Une couverture extinctrice n'ayant jamais été utilisée est installée dans la cuisine...
6. Un extincteur portatif adapté et révisé depuis moins de 3 ans est installé dans la cuisine.....
7. Les sorties de secours sont dégagées, accessibles en permanence depuis l'intérieur et signalées comme telles.....

Nombre de places de l'établissement : _____ Date probable d'ouverture : _____

Nombre de sorties de secours accessibles par les clients de l'établissement : _____

Remarque(s) complémentaire(s) : _____

La personne soussignée confirme que les indications fournies dans le présent formulaire sont complètes et exactes.

Lieu et Date : _____ Signature : _____

Le demandeur accepte que la correspondance liée à cette demande soit effectuée uniquement par courrier électronique

Le rapport établi par l'ECA Jura est soumis à un émolument de Fr.75.- (RSJU 871.111) qui doit être versé à l'ECA Jura préalablement à la délivrance du rapport (RSJU 175.1, art. 217).

L'ECA Jura établira son rapport dans un délai de 30 jours à réception de l'ENSEMBLE des documents requis ainsi que du paiement de l'émolument. Un contrôle sur place demeure réservé.

A compléter par l'ECA Jura

Délai: